

Numéro
220

Service de l'information
1601, de Lorimier
Montréal H2K 4M5

nouvelles
CSN

20 février 1985

**LE
«SON»
DES
FEMMES**

**Les femmes
et le pouvoir**

*entrevues
pages 3 à 7*



AGENDA DU MOUVEMENT

Conseil confédéral
de la CSN
4/03 au 6/03

Journée internationale
des femmes
8/03

Conseil fédéral
de la FNC
15/03 au 16/03

Conseil fédéral
de la FNEEQ
15/03 au 17/03

Bureau fédéral
de la FESP
16/03 au 17/03

DANS CE NUMÉRO

Dialogues sur le
pouvoir des femmes



La grève à la
«Canadian Gypsum»
Plus des petites nouvelles
d'un peu partout

Ont participé à la rédaction de ce numéro

Michel Crête
Henri Jalbert
Thérèse Jean
Guy Ferland
Michel Rioux

Photographies

Louise de Grosbois
Hélène Rochon
Archives CSN

Conception graphique

Jean Gladu/Tricycle

Composition

Tricycle Compo

Impression

Interlitho

Distribution

l'équipe de distribution de la CSN
(514) 598-2233

NOUVELLES CSN organe officiel de la CSN, paraît
toutes les deux semaines, à l'intention des
travailleuses et travailleurs. Pour nous contacter,
téléphoner au service d'information de la CSN
(514) 598-2155 ou utiliser le réseau-télex de la CSN

Secteur public

LA RÉGION DE L'OUTAOUAIS RATISSÉE AU GRAND COMPLET

Hull, Outaouais PQ! 18 février 1985. C'est là que les membres de la coalition intersyndicale dans le secteur public avaient choisi de donner le coup d'envoi à leur tournée nationale entreprise dans le but de sensibiliser la population à l'avant-projet de loi du ministre Michel Clair sur le régime de négociation dans le secteur public.

Cet avant-projet de loi comme on le sait, tous en demandent le rejet. Et, tous souhaitent qu'il ne parvienne jamais à l'agenda de l'Assemblée nationale.

Dans la région de l'Outaouais, le Conseil central (CSN) a connu une phase alerte pour le moins fébrile. Les quatre coins de la région ont été ratisés. Hull, Mont-Laurier, Maniwaki, le Pontiac et la Petite-Nation, toutes ces populations régionales ont été saisies des enjeux énormes que sous-tend le projet gouvernemental.

Dans chacun de ces cas ressort la même trame de fond. Le projet gouvernemental aurait des conséquences de taille sur les travailleuses et les travailleurs de ces régions de même que sur les populations régionales.

Dans le cas de Mont-Laurier par exemple, on questionne la décentralisation des négociations sur le plan local et la bonne volonté des administrations locales à régler les vrais problèmes alors que depuis au moins trois ans le syndicat du Centre hospitalier de Mont-Laurier tente en vain de faire respecter des ententes locales sur la liste de rappel et les soins regroupés entre autres et que, de son côté, l'administration ne trouve pas autre chose de mieux que de suspendre les 3 négociateurs.

À Maniwaki, on retrouve sensiblement le même scénario. Au Foyer Père Guinard par exemple, le manque de personnel, l'augmentation des cas lourds, le manque d'équipe-



ment ainsi que le non-remplacement de personnel causent non seulement une augmentation de la charge de travail mais aussi du nombre d'accidents de travail et de maladies reliées au travail telles que les maux de dos.

Quant au fait que le projet gouvernemental avance la possibilité sur le plan de la rémunération d'établir une comparaison entre les salariés du privé et du public pour déterminer le salaire de ces derniers ou encore, qu'il retire le droit de grève sur la question salariale ainsi que sur les matières de négociations locales, la région de l'Outaouais s'en trouverait largement affectée.

Pour les régions du Pontiac et de la Petite-Nation, alors qu'on fait face déjà à des problèmes de chômage sérieux, cette comparaison entre les secteurs privé-public pourrait à toute fin pratique diminuer leur capacité de renforcer leur économie respective.

Dans une région aussi vaste que celle de l'Outaouais, on a fort à parier que le projet gouvernemental amplifierait au bout du compte les disparités régionales déjà existantes.

DIALOGUES SUR LE POUVOIR DES FEMMES



Au départ, c'est par bravade que je leur ai dit que cette année, ce serait un homme qui ferait un dossier sur la condition des femmes dans Nouvelles CSN.

Maintenant que je dois l'écrire, je suis un peu moins brave. Le sujet me fait un peu plus peur que d'autres...

J'ai rencontré trois femmes et un homme pour échanger librement. C'est probablement la façon de s'apprendre mutuellement le plus de choses, même si dans les faits... j'ai beaucoup plus écouté que parlé.



Le mal de vivre

Marthe Leroux est à la fois femme, épouse, mère, grand-mère... et technicienne en assistance sociale. Elle est accueillante, toute en sourire. Son travail: répondre aux demandes des gens qui ont des problèmes psycho-sociaux, des relations conjugales difficiles, qui vivent des problèmes parents-enfants. Ceux et celles qui ont le mal de vivre. En majorité des femmes.

«Ce sont les femmes qui consultent le plus. Les hommes, ça commence seulement. Ça fait partie de leur culture de régler des problèmes; s'adresser à quelqu'un, pour eux, c'est difficile».

«Les femmes, elles sont plus près de leurs sentiments, elles les expriment mieux par leurs pleurs, leurs cris. Elles ont moins de masques que les

hommes par rapport à ça. Une femme qui pleure, qui ne dort plus, qui se sent abandonnée, elle va dire son mal de vivre, elle peut l'exprimer. Un homme qui a une difficulté de couple, lui, il ne pleure pas».

Les gars, c'est bien connu, ce sont des durs. Les filles, elles, des braillardes. La maison, c'est à qui? Les meubles, qui les a payés? Les comptes de banque, c'est au nom de qui? Du gars, du mari, du pourvoyeur. C'est pas tous les hommes qui sont comme ça. Non, c'est vrai, seulement la majorité.

«Les filles, elles ont été élevées pour être responsables du bien-être de la famille, pour rendre les autres heureux. Souvent, elles n'ont pas de projets personnels parce qu'il n'y a pas de place pour ça dans leur vie. Le seul pouvoir qu'il

leur reste, parfois, c'est l'éducation des enfants. À quarante ans, quand les enfants s'en vont, souvent le mari est parti. Comme elles n'avaient pas de projets personnels, elles sont peu préparées à retourner au travail».

Le travail rémunéré, c'est important pour tout le monde. Or, il y a beaucoup plus de femmes que d'hommes qui n'ont pas un travail rémunéré. Et quand elles en ont un, il s'agit souvent de travail précaire et sous-rémunéré par rapport aux hommes.

«Un jour, elles vont aller sur le marché du travail, mais elles ne se préparent pas à ça. Pour les filles, c'est pas important comme pour les hommes. Elles se fient sur le gars. Par ailleurs, le sentiment par rapport aux enfants, c'est pas changé. Les bébés-filles sont encore élevées en rose».

Quand elle arrive à l'école primaire, elle est encore dans le monde des femmes. En effet, la majorité du personnel enseignant et d'encadrement est composé de femmes. Au secondaire, à l'adolescence, elles entrent dans le monde des hommes. Survient le jeu de la séduction et des rapports hommes-femmes qu'impose la société, avec tous les excès que cela suppose.

«Le féminisme a rejoint presque chaque femme. Elles sont conscientes d'avoir été exploitées, de s'être laissées faire et de ne pas avoir pris leur place. Mais les écarts hommes-femmes, ça m'inquiète. On n'a pas assez travaillé les communications entre les hommes et les femmes».

Marthe Leroux parle avec amour des gens qu'elle rencontre tous les jours. Elle les aime. Elle les aide. Où est son pouvoir comme travailleuse, comme intervenante sociale? **«Mon seul pouvoir, c'est la capacité de créer un lien avec l'autre».**

Elle se sent parfois coincée par son travail. Elle souhaite plus d'interventions dans le milieu, développer davantage d'entraide.

Comme ce projet de gardiennage de deux à quinze jours pour soulager les femmes chefs de familles monoparentales et les familles à faible revenus, dans ces quartiers défavorisés où, me demande-t-elle de bien préciser, les gens sont fiers.

La militance

Ginette Guérin est secrétaire de direction dans un centre administratif pour l'éducation des adultes à Valleyfield. Elle vit avec sa fille de 14 ans.

En 1972, elle a commencé à travailler sur des comités syndicaux, avant d'obtenir un poste à l'exécutif de son syndicat. Elle est actuellement présidente du secteur scolaire de la FESP-CSN, qui regroupe des employé-e-s de soutien dans les écoles primaires et secondaires et dans les centres administratifs.

«Soixante-dix pour cent des effectifs sont des femmes. Malgré ça, c'est une majorité d'hommes qui les représentent, puisqu'on retrouve environ soixante-quinze pour cent d'hommes dans les instances du secteur. Pourquoi? Pour la plupart des cas, c'est à cause de la double tâche (travail au bureau, travail à la maison). Il y en a d'autres qui seraient intéressées à être plus actives syndicalement, mais le mari ne veut pas ou la femme ne se sent pas capable de se «débarasser» de ses tâches».

Il existe peu de statistiques sur la division des tâches domestiques*. Convenons que pour sortir les poubelles, on est pas trop pires. Mais pour laver les planchers, coudre les boutons, changer les couches, s'occuper des enfants, on n'est pas trop forts.

«J'ai élevé ma fille en lui donnant beaucoup d'autonomie. Elle peut donc se débrouiller; hier, je suis revenue à une heure du matin à cause d'une assemblée syndicale. Le gros problème, c'est quand je suis en réunion pendant une semaine à Québec. À ce moment-là, c'est ma sœur qui s'en occupe».

À plusieurs reprises, il s'est fait des débats sur les conditions de militance pour les femmes. Est-ce que cela n'aurait été que l'expression de bonnes intentions?

«On vote à l'unanimité des heures de réunions précises permettant aux femmes de militer. Cela reste théorique. Dans les faits, c'est pas comme ça que ça se passe. Et ce

n'est pas nécessairement à cause des hommes. Il y a des femmes aussi qui sont en retard...»

Le pouvoir syndical, maintenant. On parle pas beaucoup de ça, chez nous.

«Comme présidente, je considère que je n'ai pas de pouvoirs. D'ailleurs, je n'en veux pas. Le pouvoir, c'est le syndicat à la base qui l'a. Par contre, j'ai à exercer un certain leadership. Chacun doit prendre ses responsabilités. Je ne conçois pas qu'une personne puisse avoir plus de pouvoir qu'une autre. Cependant, la carrière hiérarchique syndicale, ça existe, surtout chez les hommes, chez ceux qui ont une conception du pouvoir en fonc-

tion du poste qu'ils occupent. Pour moi, c'est pas ça faire du syndicalisme. Le pouvoir, il faut que ça parte d'en bas, et après, ça monte».

Les militant-e-s sont souvent tiraillé-e-s entre la famille (épouse, mari, enfants) et la CSN. Et c'est normal, si on prend en considération les nombreuses heures investies dans la militance au sein des organisations syndicales.

«De ces choses-là, il faut en parler au sein de la famille. J'ai eu de nombreuses discussions avec Sophie. Je remettraï mes activités syndicales en question si jamais un jour ma fille et moi, nous convenons que c'est nécessaire. Le bonheur dans la relation que j'ai avec ma fille, c'est une priorité importante».



L'autonomie

Claire Savary travaille à l'hôpital Notre-Dame de Montréal. Elle est responsable à l'information dans son syndicat.

«L'autonomie financière, pour moi, ça s'est avéré le pouvoir prioritaire. C'est ce qui m'a permis d'organiser ma vie selon mes besoins, de mieux la contrôler et de pouvoir choisir la place que je donne aux autres. Une fois que j'ai eu un pouvoir sur ma vie, ça m'a permis d'acquérir d'autres pouvoirs.»

L'acquisition de l'autonomie, pour tout individu, passe avant tout par l'acquisition de l'autonomie financière, donc par un travail rémunéré décent. Pour les femmes, c'est le facteur le plus susceptible de leur donner des débuts de garantie d'égalité. Mais c'est un lent processus.

«Au départ, tu as plus facilement conscience des pouvoirs que tu n'as pas, que des pouvoirs que tu as potentiellement. À l'école tu commences à te façonner une conscience sociale et, au contact des autres, à expérimenter diverses formes de pouvoir. Par le travail rémunéré, à mesure que tu acquiers ton autonomie, tu prends conscience d'autres pouvoirs, tu en concrétises certains, et tu apprends aussi à en connaître les limites.»

Pour les femmes, ces pouvoirs restent fragiles. Ne gagnent-elles pas en moyenne que soixante-quatre pour cent des revenus des hommes**? Ont-elles vraiment le choix d'une carrière? Elles sont plutôt «adroitement dirigées» vers des ghettos d'emploi menacés par l'invasion de nouvelles technologies ou encore vers des métiers et professions qui sont le prolongement de leur travail domestique et qui consistent à soigner, à soulager, à éduquer. Dans les rapports amoureux, où on retrouve également un lieu de pouvoir, l'autonomie ou les parcelles d'autonomie qu'elles détiennent ne sont cependant pas nécessairement une garantie de bonheur.

«Dans les rapports amoureux comme dans les rapports sociaux, s'exerce un rapport de forces. Le défi, c'est



d'équilibrer ce rapport de forces. Pour ça, il faut faire preuve d'assez de souplesse dans l'exercice de nos pouvoirs respectifs, pour obtenir les relations les plus égalitaires possibles.»

L'autonomie financière permet d'avoir une plus grande liberté dans ses rapports avec les autres. On peut ainsi vivre des relations et aussi des ruptures... et passer à travers. Pour les femmes qui sont entièrement ou presque entièrement dépendantes financièrement du conjoint, c'est un drame qui peut souvent être beaucoup plus difficile à surmonter.

«Parfois, je trouve que j'ai de la chance, que je suis privilégiée. C'est pas toutes les femmes qui sont dans ma

situation, qui ont acquis suffisamment d'autonomie pour pouvoir organiser leur vie en fonction de leurs besoins. Mais je pense qu'il va en avoir de plus en plus.»

L'autonomie financière n'est cependant jamais assurée, tant pour les femmes que pour les hommes. Le haut taux de chômage et le nombre de plus en plus important d'emplois précaires mettent en danger les revenus des unes comme des autres.

«Quand tu as connu ça, tu ne veux plus devenir dépendante financièrement de qui que ce soit. Je sais qu'il peut m'arriver un problème, un jour. Mais peu importe ce qui arrivera, ma priorité sera toujours de garder ou de retrouver mon autonomie.»

La condition masculine

Clément Guévremont est conseiller aux affaires étudiantes dans un CÉGEP du nord de Montréal. Il participe à un collectif masculin contre la violence domestique, la violence conjugale étant à 95% masculine.

«C'est à la suite d'une rupture que je me suis intégré à un premier groupe de réflexion sur la condition masculine. Dans ce temps-là, le discours féministe me faisait peur. Je suis allé vers mes pairs pour voir s'il y avait d'autres hommes qui pensaient comme moi. Ça m'a permis d'apprendre à négocier avec les femmes et avec les hommes aussi, et de vivre sur d'autres bases».

Depuis quelques années, des groupes d'hommes se sont formés pour s'interroger sur la condition masculine. Ils réfléchissent particulièrement au pouvoir caché des hommes à l'intérieur des familles, qui repose souvent sur la violence tant physique que psychologique.

«La société - le pouvoir - cache la violence masculine à

l'intérieur des foyers. Millénaire, ce pouvoir des hommes, la société ne le remet jamais en question».

Trois pour cent seulement des hommes accusés d'abus envers leur conjointe sont condamnés. C'est la pointe de l'iceberg. On estime à dix pour cent le nombre de femmes régulièrement battues par leur conjoint. Seulement pour la région de Montréal, il y aurait cent cinquante mille hommes batteurs.

«La violence de l'homme, c'est un comportement acquis, un moyen de régler des problèmes. T'as vu ton grand-père, ton père, ton frère avoir recours à violence contre son épouse, sa sœur. Par conditionnement, quand tu fais face aux mêmes problèmes, t'as recours aux mêmes solutions».

Le cycle de la violence domestique, c'est un phénomène d'inter-génération chez l'homme. S'il n'y a pas d'interventions de faites, les stéréotypes vont continuer de se reproduire, avec le cycle de la violence, du harcèlement sexuel, de l'inceste.

«En fonctionnant à l'intérieur d'un collectif masculin contre la violence domestique, on admet que les hommes sont violents. On se responsabilise. Mais il va falloir aller plus loin, dénoncer les origines de la violence. Créer un pont avec les femmes».

Les groupes de réflexion sur la condition masculine rejoignent le féminisme dans la dénonciation des patterns, des stéréotypes. Cependant, il y a de nombreux freins, particulièrement le débat en cours chez les féministes, à savoir quoi faire avec les hommes batteurs.

«On estime qu'il y a entre cinquante et quatre-vingt pour cent des femmes battues qui retournent en couple avec le même homme et qu'il y a un très haut taux de récurrence de la part du conjoint. Sur ce point-là, c'est bien beau de remettre en question la famille, mais la grille féministe ne répond pas complètement à toute la problématique de la violence. Il faut une place pour une problématique plus large, poser le problème de l'intervention concertée auprès des hommes batteurs, dans la perspective de défendre les droits des femmes battues».

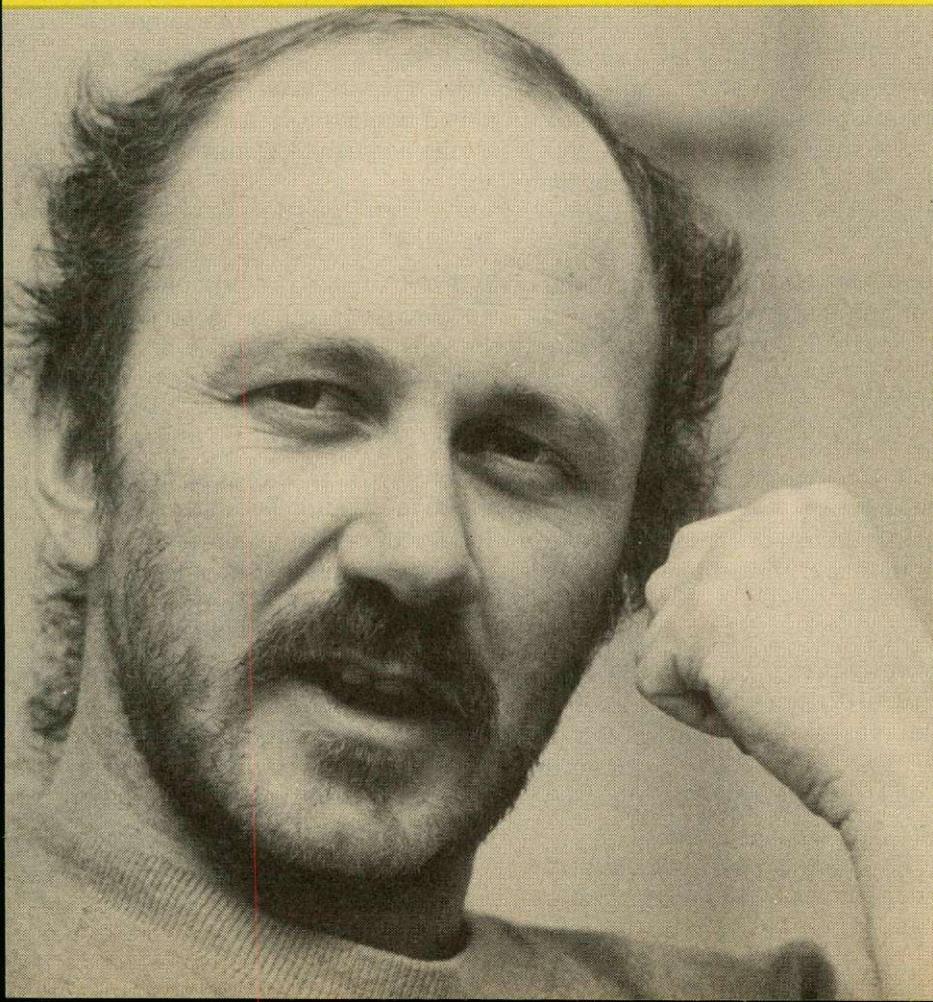
Bonne fête

C'est bientôt le 8 mars, la fête internationale des femmes. Leur slogan, cette année: Imaginons le pouvoir... des femmes.

Ce serait bien prétentieux de l'imaginer à leur place. Mais on pourrait certes émettre un vœu, leur souhaiter le pouvoir d'être écoutées. J'ai commencé. Et vous?

* Selon une étude américaine, au cours des dernières années, sur une période de dix ans, les hommes ont augmenté de six minutes par semaine leur participation aux tâches domestiques. Moins d'une minute par jour. In La vie en rose, octobre 1984.

** Les données sur le travail des femmes sont extraites des documents préparés par l'intersyndicale à l'occasion du 8 mars 1985.



Les employés du soutien scolaire sont assurés du respect de leur ancienneté

Dans le cadre de la restructuration scolaire et des fusions volontaires prévues pour cette année, la Fédération des employés de services publics (FESP-CSN) a conclu avec le ministère de l'Éducation (MEQ) et la Fédération des commissions scolaires catholiques du Québec (FCSCQ) une entente qui garantit à ses 10,000 membres du soutien scolaire de se retrouver un poste dans leur même classe d'emploi et, qui empêche toute mise à pied pour les 3 prochaines années, soit jusqu'au printemps 88.

Bien que le ministère doive décider bientôt quelles seront les fusions volontaires de 85, du côté de la FESP elles impliqueraient les territoires de 4 commissions scolaires régionales: Amiante, Lanaudière, Charlevoix et Bois-Francs. C'est à dire 8 syndicats de la FESP, soit plus de 850 membres. La FESP a aussi reçu l'assurance que ces mécanismes s'appliqueront avec les concordances et les ajustements nécessaires aux restructurations ou fusions obligatoires devant s'effectuer le 1^{er} juillet 1986 tel que prévu à la Loi 3. Des mécanismes spécifiques relatifs à l'intégration linguistique devront aussi être touchés.

RESPECT INTÉGRAL DE L'ANCIENNETÉ

Au cours de négociations avec le MEQ et la FCSCQ, la FESP a constamment travaillé à préserver le respect intégral du principe de l'ancienneté ainsi qu'à éviter le plus possible à ses membres d'avoir à déménager de leur lieu de travail habituel. Il fallait

trouver un mécanisme équitable qui permettrait à chacun de vivre la fusion des commissions scolaires existantes sans heurt et surtout, sans insatisfaction. En d'autres termes, une façon de procéder qui serait juste tant pour les employés d'écoles que pour ceux des centres administratifs des commissions scolaires. Qu'ils se trouvent dans le vaste territoire de la régionale ou le territoire plus petit de la locale.

L'entente intervenue avec le MEQ et la FCSCQ reflète ces objectifs. Le règlement permet que tout employé dans une école conserve son poste. Quant à ceux qui travaillent dans un centre administratif pour une commission scolaire ou qui sont rattachés à des services régionalisés, le MEQ et la FCSCQ acceptent de constituer une liste d'ancienneté régionale afin de permettre à ces personnes de choisir un poste dans un nouveau centre administratif sur l'ensemble du territoire de la régionale. Advenant qu'il n'y ait plus de poste disponible dans le nouveau centre administratif de leur municipalité actuelle, les employés de soutien auront alors la possibilité de déplacer une ou des personnes ayant le moins d'ancienneté dans leur classe d'emploi dans une école. De cette façon, on s'est assuré que ce soient les personnes qui ont le moins d'ancienneté qui devront changer de municipalité que ce soit dans le cas d'un poste dans un centre administratif ou dans une école.

Par ailleurs, les employés de soutien qui devront changer

d'employeur sont assurés de pouvoir conserver tous leurs droits et privilèges acquis auparavant. La même garantie vaut dans les cas de représentation syndicale et de conditions de travail. L'entente prévoit aussi l'obligation pour la commission scolaire de consulter le syndicat avant l'octroi de sous-contrat, une procédure de griefs et d'arbitrage accélérée, le transfert des sommes allouées au perfectionnement, etc.

UNE ENTENTE À LA SATISFACTION DE TOUS

Adoptée à l'unanimité par ses 71 syndicats, cette entente traduit le climat de satisfaction sur des principes aussi fondamentaux que l'ancienneté, le respect des droits acquis et l'identité syndicale.

Cependant, on s'inquiète de ce qui pourrait se passer sur le territoire d'une commission scolaire régionale qui se restructure lorsque des syndicats de diverses centrales seront confrontés et, où les mécanismes de transfert et d'intégration différeront. Par expérience, la FESP sait qu'au moment d'une intégration les choix de poste deviennent des questions délicates et qui, par le passé, ont soulevé animosité et frustration. S'appuyant sur le principe universellement reconnu de l'ancienneté, l'entente CSN constitue la meilleure garantie. Dans cette optique, les syndicats de la FESP souhaitent que les autres ententes conclues par le MEQ avec les autres centrales soient conciliables. Si ce n'est en 85, à tout le moins en 86.

1973**CSN****1985**

EN 1985... COMME EN 1973 SANS PERDRE LE SOURIRE!

En 1973, les travailleurs de la Compagnie de Gypse Canada, à Montréal, ont connu un long conflit qui a duré quelque 50 semaines. Aujourd'hui, ils sont à nouveau en grève pour obtenir ce dont ils ont besoin pour travailler et vivre décemment. Pour Hervé Foisy, entre 1973 et 1985, il y a des choses qui ont été changées mais pas tellement pour le mieux. «Y (les patrons) veulent rien savoir», dit-il, laissant nettement voir une volonté de prendre le temps et les moyens pour obtenir une convention collective qui respecte les travailleurs.

GRÈVE À LA GYPSUM

Les quelque 90 travailleurs de la compagnie de Gypse Canada, dont l'usine est située sur la rue Notre-Dame, dans l'est de Montréal, se sont prévalus de leur droit de grève, le 11 février dernier, à la suite du refus de leur employeur de déposer des offres raisonnables.

Les principaux points en litige concernent les salaires, l'ancienneté, l'affichage et la santé-sécurité au travail.

Les demandes salariales comprennent des hausses salariales de l'ordre de 12% la première année et de 10% la deuxième. Les demandes sont justifiées si l'on considère que le salaire horaire moyen pondéré des employés est de \$10.42, un taux inférieur d'environ 50 cents l'heure par rapport au taux payé dans des entreprises du même secteur, comme la Westrock.

La multinationale USA Gypsum a définitivement les moyens d'accorder à ses travailleurs des aug-

mentations qui leur permettraient de rattraper les salaires payés dans des entreprises du même secteur. En effet, USA Gypsum déclarait pour l'année d'exploitation 1983, des ventes totales de \$1,61 milliard, et des profits de l'ordre de \$80,3 millions. Pour 1984, le président de la compagnie, Ed. W. Duffy prévoit des ventes de l'ordre de \$2,3 milliards.

LES CLAUSES NORMATIVES

Les demandes salariales, tout comme les demandes normatives sont jugées justes, raisonnables et aucunement exagérées par les travailleurs de «Canadian Gypsum» qui ont voté pour la grève dans une proportion de 96%.

Ils exigent entre autres que la compagnie respecte la loi 17, et qu'elle reconnaisse le droit pour le comité paritaire d'effectuer une enquête en cas d'accident ou de maladie dûs à l'organisation du travail.

Concernant l'ancienneté, les

travailleurs voudraient en clarifier l'application. C'est ainsi que tantôt on refuse un poste à un travailleur plus ancien prétextant qu'il n'a pas la compétence, alors qu'à un autre moment on oblige un employé inexpérimenté à combler un poste. D'où la revendication portant sur le droit pour un employé plus ancien de recevoir l'entraînement nécessaire lui permettant d'obtenir un nouveau poste ou un poste vacant.

L'usine de Montréal de la «Gypsum» est considérée comme une usine productive, le président de la «Gypsum» de Toronto parle même de chef de file.

Les travailleurs sont les premiers responsables de ces performances, et la compagnie devrait le reconnaître en cessant de faire la sourde oreille à des demandes raisonnables qu'on retrouve dans certaines conventions depuis plus de 30 ans.

ALERTE

IL FAUT MAINTENIR L'APPEL DEVANT LA «CAS» C'EST LA DERNIÈRE CHANCE DES VICTIMES D'ACCIDENTS ET DE MALADIES DU TRAVAIL

La Commission des affaires sociales (CAS) est un tribunal d'appel pour toutes les lois sociales au Québec, y compris la loi sur les accidents du travail. Elle a beaucoup de crédibilité parce qu'elle est très soucieuse de maintenir son indépendance par rapport aux différents ministères et organismes qui administrent les lois sociales, et en particulier par rapport à la CSST. Des milliers de victimes ont vu leur rente augmentée par la CAS, et actuellement, il y a 4,900 causes en attente.

Tout se passe comme s'il y avait deux lois, une appliquée par la CSST et l'autre par la CAS, a expliqué le juge Gilles Bernier, président de la commission d'appel, devant la commission parlementaire le 6 février. Il a dit que la CSST sous-évalue régulièrement la diminution de la capacité de travail (art. 38.4), ce qui entraîne une insatisfaction chronique envers ses décisions et un engorgement au niveau de l'appel. Il a critiqué les directives de la CSST appliquées par les bureaux de révision pour déterminer la diminution de la capacité de travail, en précisant que la CAS n'est pas liée par ces directives et qu'elle s'en tient au texte de la loi qu'elle applique à la lumière de la jurisprudence.

«Là-dessus, a-t-il dit, vous avez des auteurs français, américains qui, finalement, en arrivent à des barèmes ou plutôt à une appréciation qui est largement plus généreuse que celle qui est appliquée à la CSST dans ses directives. (...) Dans le moment

on nous dit dans la loi: la diminution de capacité doit s'apprécier non seulement en fonction de la lésion, mais en fonction de l'effet dans son travail. Quand on entend des preuves de gens qui ont des 15 pour cent et qu'on fouille dans le dossier de la CSST, on constate que les propres gens de la CSST nous disent que ce bonhomme est un invalide, il ne pourra rien faire. Alors on lui accorde 100 pour cent. Vous feriez pareil.»

Puis répondant à une question sur le coût pour les employeurs, il a ajouté ceci qui confirme que l'abolition des rentes par le projet de loi 42 représenterait des pertes considérables pour les victimes: **«C'est évident qu'à court terme, dans une certaine**

mesure, je comprends la critique des employeurs parce que dans l'application de l'article 38.4, c'est évident qu'il y a beaucoup de décisions où on a donné raison aux accidentés, mais je pense que c'était notre devoir de le faire parce qu'à notre sens la loi n'était pas appliquée. C'est sûr qu'à ce moment-là on a dû coûter cher aux employeurs. Mais cela n'a pas été notre préoccupation. Je pense qu'on a essayé de rendre justice aussi bien à l'égard des travailleurs qu'à l'égard des employeurs, compte tenu des situations concrètes qu'on avait. Dans le cas de l'application de l'article 38.4, il nous apparaissait que la loi n'était pas appliquée.»

Pétitions et actions

Le bureau confédéral de la CSN a décidé de maintenir une coordination nationale à plein temps pour poursuivre la campagne contre le projet de loi 42. Nous approchons du but. Actuellement le projet est encore à l'étude en commission parlementaire, où le ministre Fréchette a de plus en plus de mal à la défendre devant une opposition enhardie par toutes les actions de protestation comme les pétitions, les rencontres avec les députés, les manifestations devant les bureaux de la CSST, etc. La session reprend le 12 mars, et il est possible que d'ici là le gouvernement évalue qu'il devra payer un prix politique trop élevé pour faire adopter le projet de loi, et qu'en conséquence il ne le présentera pas à l'assemblée nationale. Il faut donc continuer nos pétitions et actions.

Cette intervention du juge Poirier éclaire crûment les visées du projet de loi 42: déjà la loi n'est pas appliquée par la CSST parce que les employeurs se plaignent que les compensations leur coûtent trop cher, mais il demeure un obstacle de taille à la sous-compensation qui est la possibilité d'en appeler devant la CAS; il faut donc éliminer la CAS et créer de toutes pièces une nouvelle commission d'appel à partir des cadres actuels de la CSST, qui en sera l'extension pour ainsi dire.

C'est ce qui explique pourquoi le ministre Fréchette, après s'être montré disposé à maintenir la CAS, a finalement cédé aux pressions de la CSST pour qui la CAS est une épine dans le pied. C'est ce qui explique aussi pourquoi le Conseil du patronat réclame l'abolition de l'actuel régime d'indemnisation et en particulier de l'article 38.4 sur la diminution de la capacité de travail, parce que les employeurs veulent payer moins cher. D'où le remplacement des rentes à vie par des montants forfaitaires dérisoires en comparaison.

Maintenir la CAS équivaut donc à contrecarrer frontalement les visées du projet de loi 42. Pour le gouvernement, c'est politiquement difficile de défendre contre toute raison l'abolition de l'appel devant la CAS, surtout après le témoignage du juge Poirier. Et si la CAS est maintenue, il devient plus facile de faire retirer le projet de loi 42 et d'améliorer le régime à partir de la loi actuelle, particulièrement pour s'assurer que le salaire d'une victime soit remplacé jusqu'à ce qu'elle puisse retrouver son emploi ou un emploi qui lui convient, et pour qu'elle soit compensée sur la base du diagnostic de son médecin jusqu'à ce que la CAS rende une décision s'il y a contestation.

Le RAJ prévoit d'autres actions

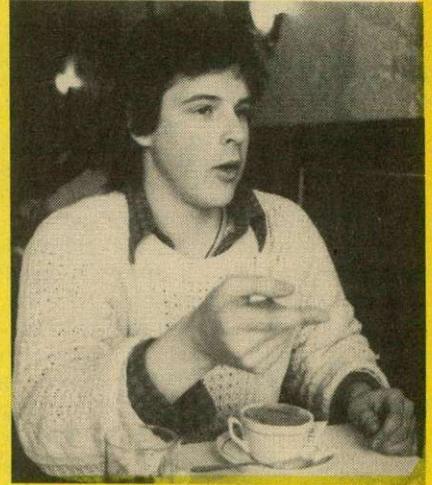
Les jeunes chômeurs et assistés sociaux qui avaient dressé un village de tentes sur le lac Osisko, à Rouyn-Noranda, en Abitibi, ont levé le campement la semaine dernière après douze jours «d'occupation».

«Par cette action, nous considérons avoir atteint les buts que nous nous étions fixés», a déclaré à Nouvelles-CSN, le porte-parole du RAJ à Rouyn, Philippe Marquis.

«Nous avons ainsi pu mettre en lumière les problèmes et la misère que vivent beaucoup de jeunes, sensibiliser le monde à cette question, amener une problématique sur la place publique et acquérir la légitimité nécessaire pour faire autre chose, déboucher sur d'autres types d'actions». En fin de semaine du 24 février, les membres du comité national de coordination du RAJ se réunissaient à Rouyn pour discuter des prochaines actions projetées, entre autres une journée nationale de mobilisation prévue pour le 3 avril.

Rien n'est encore précis quant au contenu de cette journée nationale, si ce n'est qu'il ne s'agira pas à cette occasion de poser un seul geste à un endroit précis, mais plutôt de toucher le maximum d'endroits au Québec.

Autre action prévue pour le début



Philippe Marquis

de l'été, une marche nationale des jeunes pour l'emploi.

«Nous avons espoir, de dire Philippe Marquis, que de plus en plus de gens comprennent les problèmes que l'on vit, qu'ils acceptent les gestes que nous posons et qu'ils nous appuient et y participent». L'appui dont a fait preuve la population de Rouyn et des environs lors des douze jours d'occupation du Lac Osisko est la meilleure preuve que la campagne entreprise par le RAJ commence à porter des fruits.

HÔTEL-DIEU DE MONTRÉAL

Éviter l'abolition de 44 postes

Le 18 février dernier, les employés généraux de l'Hôtel-Dieu de Montréal, affiliés à la CSN, se sont présentés à cet établissement vêtus en civil.

Ils voulaient ainsi signaler à la direction de l'hôpital et au Ministère des affaires sociales (MAS) qu'ils exigent l'annulation de la directive coupant 44 postes et de connaître le plan de redressement des services

annoncés par l'administration de ce centre hospitalier.

Et si la direction de l'Hôpital ne devait pas se conformer à cette demande, les syndiqué-e-s de l'Hôtel-Dieu ont l'intention d'exercer dans les prochaines semaines des moyens de pression, ne nuisant pas à la population, auprès des autorités concernées: la direction du Centre régional des services sociaux et de santé du Montréal métropolitain (CRSSSM), le député libéral du comté, Harry Blank, et le ministre des Affaires sociales, Guy Chevrette.



SOREL
«Avec tout le monde»

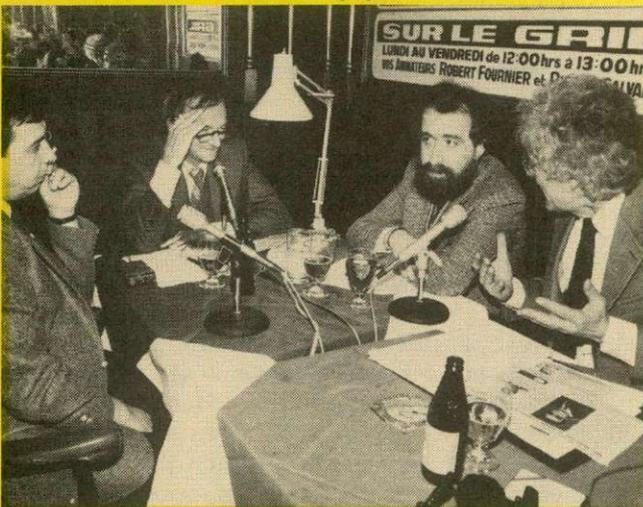
Les travailleurs des Élévateurs à grains de Sorel ont clairement signifié à leur employeur, la célèbre famille Richardson de l'Ouest du Canada, que le retour au travail se fera avec tous les employés et pas un de moins. En effet, c'est à l'unanimité que les syndiqués des Élévateurs à grains ont rejeté à la fin de janvier le protocole de retour au travail proposé par le porte-parole patronal et qui congédiait sur le champ 5 tra-

vailleurs à qui on attribuerait certains gestes posés durant le conflit. Le président du Syndicat, François Juneau, a déclaré: «le retour au travail va se faire avec tout le monde c'est clair pour nous autres». Ces syndiqués luttent depuis août 1984 pour la protection de leurs emplois et notamment de l'introduction de changements technologiques. Le syndicat des Élévateurs à grains est un des plus vieux de la région de Sorel; il a été fondé en 1926 et était des grèves de Sorel en 1937-1938 pour l'implantation des syndicats ouvriers dans cette région. Le conflit d'août 1984 est d'ailleurs le premier conflit depuis cette époque et on l'attribue à un nouveau cadre, qu'on surnomme «le cowboy de Memphis», et qui se serait donné comme mission de briser le syndicat, accumulant griefs sur griefs, émettant des mesures disciplinaires une après l'autre, etc...

Larose défend la réduction du temps de travail

Le vendredi, 8 février, le président de la CSN, Gérard Larose, a défendu sur les ondes de la station radiophonique de Sorel, CJSO, les travailleurs et les travailleuses de

Marine Industrie ainsi que leurs camarades des Élévateurs à grains qui depuis août 1984 se battent pour le maintien et la création d'emplois. Gérard Larose a expliqué qu'historiquement les travailleurs et les travailleuses ont toujours défendu que la réduction du temps de travail créait des emplois et améliorerait les conditions de vie de la population.



Le vice-président de la CSN responsable des conseils centraux et de la mobilisation, Roger Valois, un co-animateur de la populaire émission de radio soreloise «Sur le grill», Pierre Salvail, le président de la CSN, Gérard Larose, et l'autre co-animateur, Robert Fournier.

12 Nouvelles CSN

LAURENTIDES
Grèves dans les municipalités

Les travailleurs et travailleuses des municipalités de la région des Laurentides (Mirabel, La Plaine, Ste-Adèle, Terrebonne, etc.) subissent des attaques particulièrement importantes concernant leur sécurité d'emploi et l'indexation de leurs salaires. Sur 12 syndicats, cinq ont été accusés à faire la grève, tandis que les risques de grève ne sont pas écartés pour les membres d'un sixième.

Au cours d'une conférence de presse, ces syndicats ont particulièrement dénoncé l'attitude du Conseil des services essentiels qui, alors que la loi lui confie le mandat de s'assurer que la santé et la sécurité publique ne soient pas mises en danger, se comporte plutôt comme s'il avait pour seul mandat de faire en sorte que l'employeur subisse le moins de torts possibles.

C'est ainsi qu'à Ste-Adèle, le syndicat proposait de maintenir tous les répartiteurs de

police en place pour s'assurer un service permanent (cinq salariés). Le conseil a déclaré que la liste fournie par le syndicat est insuffisante et approuve l'employeur qui prétend que deux personnes salariées cadres peuvent fournir un service adéquat 24 heures par jour, sept jours par semaine.

Autre exemple. À La Plaine, les bornes-fontaines ne sont pas déneigées et la plupart sont coupées du réseau d'aqueduc pour éviter les problèmes, car la municipalité ne veut pas recourir aux services des syndiqués en grève. Bien que le conseil des services essentiels en soit informé, il ne fait rien pour assurer la sécurité publique dans ce cas.

Les élus de ces municipalités disent d'une part qu'il est impossible de réduire les heures de travail, car si la municipalité a des personnes salariées à son service c'est parce qu'elle en a besoin, et d'autre part, ces mêmes élus, du même souffle, déclarent qu'ils veulent réduire les effectifs à leur emploi, en voulant enlever la sécurité d'emploi et en les obligeant à effectuer du temps supplémentaire.

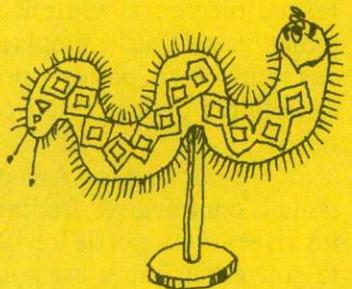
DIVERS

Le RQV décerne ses TORDAS

Le Regroupement pour un Québec Vert dont font partie la CSN et la FTFP a remis des prix Tordas pour souligner son désaccord face à la récente décision du Conseil des Ministres de poursuivre le programme de pulvérisations aériennes d'insecticides contre la Tordeuse des bourgeons de l'épinette, programme dont on n'a pu démontrer ni la rentabilité, ni l'efficacité. Par cette action le RQV a voulu mettre en évidence les principales causes et principaux responsables de la détérioration de nos forêts.

Selon RQV, l'épandage d'insecticides contre la tordeuse ne s'attaque qu'à un des nombreux facteurs susceptibles de détériorer notre patrimoine forestier.

La présentation des prix



Tordas se voulait une occasion d'informer la population des différentes causes de dégradation de nos forêts, dégradation issue d'une gestion forestière déficiente qui fait de notre ressource un bien collectif en péril.

Les principaux «gagnants» des Tordas furent le parti québécois, pour avoir cédé le patrimoine forestier pour une bouchée de sapin, le ministère de l'Énergie et des Ressources pour sa politique favorisant les coupes à blanc et les arrosages chimiques et l'industrie forestière pour son gaspillage des ressources forestières.



AFRIQUE DU SUD Les syndicats contre l'amiantose

L'Afrique du Sud est le troisième producteur d'amiante au monde (après le Canada et l'URSS). Il y a en opération actuellement 8 mines qui se situent au nord et au nord-est du pays. La principale compagnie, GENCOR, vient de fermer deux mines récemment car là-bas aussi, les mines d'amiante sont en crise (baisse du marché et des prix).

Selon l'Office de sécurité-santé des mines (organisme officiel), 5 140 travailleurs ont contacté l'amiantose entre 1967 et 1983. 704 de ces personnes sont décédées des suites de la maladie.

Mais les médecins des syndicats Black Allied Mining and Construction Workers Union prétendent que le problème est beaucoup plus grave. À la mine de Penge par exemple (Transvaal), le taux de fibre d'amiante en circulation est de 65 fois plus élevé que la norme légalement admissible en Afrique du Sud.

Selon les recherchistes du syndicat, l'amiantose est aussi un problème grave dans les villages entourant les mines. Dans le Transvaal où se situent la majorité des mines, il s'agit de 500 000 personnes.

Des porte parole du syndicat déclaraient récemment

qu'ils préféreraient «fermer les usines plutôt que de continuer à s'empoisonner, si les compagnies ne respectent pas plus notre santé».

Tout un défi!

En Afrique du Sud, le régime de l'apartheid tolère difficilement les syndicats indépendants. En novembre dernier pourtant, 500 000 travailleurs et travailleuses se mettaient en grève générale pour réclamer des droits syndicaux et la fin du racisme institutionnalisé.

Des dizaines de syndicalistes ont alors été arrêtés et accusés de «trahison». En dépit de toute la répression, le mouvement d'organisation syndicale se poursuit et on espère, d'ici la fin de l'année, fusionner la majorité des syndicats indépendants noirs en une grande confédération.

De passage au Québec un peu avant Noël, des syndicalistes du secteur des pâtes et papiers nous rappelaient l'importance de leur lutte là-bas, contre des compagnies bien connues ici (Noranda, Kennecott, Alcan, etc.) et contre un gouvernement raciste qui nie constamment leurs droits syndicaux et humains.

L'emploi une préoccupation

MAURICIE

Hier c'était la BA, la Dupont, la Wayagamac, la Tebbut, etc... Aujourd'hui c'est la Wabasso et la Melchers. Depuis 13 ans il s'est perdu 7,700 emplois dans la région de la Mauricie, dont 2,300 durant les trois derniers mois! Et cela sans compter que la perte d'un (1) emploi dans l'industrie entraîne la perte de 1.5 emploi dans les autres secteurs de l'activité économique. Et cette donnée serait conservatrice.

Les travailleurs et travailleuses syndiqué-e-s, comme non-syndiqué-e-s, de la Mauricie ont été durement frappés au cours de ces dernières années par les fermetures d'entreprises ou les licenciements collectifs sauvages. Souvent ces employé-e-s, âgés pour la plupart, apprenaient le matin même par les média que leur entreprise cessait ses activités.

En conférence de presse à Shawinigan le président de ce conseil central, Jean-Marc Châteauneuf et le président

du conseil central voisin, celui de Trois-Rivières, Pierre Fournier, ont réclâmé du gouvernement du Québec qu'il s'engage à légiférer afin de contrer les fléau des entreprises qui ferment et des mises à pied massives. Ou à tout le moins en diminuer les effets sociaux et économiques néfastes.

QUÉBEC

Le taux de chômage «conservateur» du Québec-Métropolitain serait de l'ordre de 22%. Pour contrer ce fléau dont sont particulièrement victimes les jeunes, les quelques 160 syndiqué-e-s qui étaient présents à la poursuite du congrès du Conseil central de la région de Québec les 18 et 19 derniers ont décidé d'amorcer le débat sur la création d'emplois dans les syndicats affiliés et à la mesure de ces syndicats (tracts, journaux, meeting, diners-conférences, etc...).

Montréal, le 11 février 1985.

À l'équipe de
Nouvelles CSN

J'aimerais vous faire part de mes modestes commentaires sur votre numéro du 23 janvier 1985, «PAS UNE SECONDE À PERDRE».

En premier lieu, je tiens à féliciter l'équipe de Nouvelles CSN de ce bon numéro du mois de janvier. Le reportage sur les travailleurs et travailleuses d'Urgence Santé est excellent. Cet article nous apprend des choses sur le vécu de ces travailleurs(euses), sur leurs conditions de travail, etc... Je crois que Nouvelles CSN aurait avantage à faire plus souvent ce genre de reportage. Je suis contente de l'avoir lu dans nos journaux syndicaux. Pour lire ce genre de reportage dans nos quotidiens, il faut très souvent les talonner, les implorer, pour qu'ils nous sortent un petit papier. Très souvent, nos quotidiens ne le font que lorsque les travailleuses et travailleurs sont en conflit depuis très longtemps. Je suis persuadée que nos membres CSN sont très souvent ignorants de ce qui se passe sur les conditions de travail de n'importe lequel groupe faisant partie de la CSN.

Quant au reste du journal il est également intéressant. Les articles sur le projet de réforme des négociations du secteur public et les travailleurs de Marine Industries sont un peu courts mais vivants. La formule du billet gagnerait à y rester.

Quant à faire mes commentaires, je pousserai plus loin mes attentes. J'aimerais bien y voir un courrier aux lecteurs, que vous publiez des opinions, mêmes si elles sont divergentes avec les vôtres ou toute autre décision prise à l'intérieur de la CSN, dans Nouvelles CSN. Je ne connais pas les objectifs bien précis de Nouvelles CSN, à savoir si vous gardez la formule telle qu'elle est actuellement, que vous allez continuer à faire des reportages, je l'espère, mais je suis convaincue que vous désirez le plus possible que beaucoup de monde le lise, le critique, le vende, etc...

Encore félicitations...

Louise Girard
salariée à la CSN (en congé sans solde présentement)



LES PETITES...

Marie Savard, Holly Near, Odetta et beaucoup d'autres...

C'était en 1970. L'année de la désormais célèbre «crise d'octobre». En appui et afin de ramasser des fonds pour la défense des prisonniers politiques, un collectif d'artistes a enregistré «**Kébeckiss**».

Sur ce microsillon, une voix nous avait étonné. C'était celle de **Marie Savard**. Sa voix nous avait certes enchanté mais également ses textes. Des textes à propos des femmes du peuple et des injustices sociales.

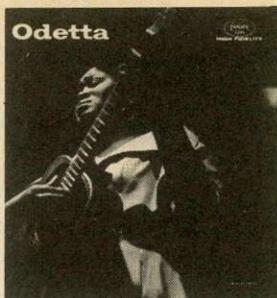
Quinze ans plus tard nous ne savons pas où elle est rendue. Mais nous savons une chose, c'est qu'elle a réalisé il y a quelque temps déjà un disque titré «**Est folle**».

Ce microsillon comprend une très belle version de «**la fille de factorie**» qu'il nous a été donné d'entendre l'autre matin sur les ondes de la radio-communautaire de l'Est de Montréal, CIBL-MF, 104.5.

Ce disque est une auto-production vendue par les «**Éditions de la pleine lune**» et à des librairies comme celle au coin de Duluth et Christophe-Colomb ou Zone Libre sur Ste-Catherine près de St-Denis.

C'était dans le journal américain progressiste et indépendant politiquement **THE GUARDIAN**. On y parlait d'un tout récent microsillon de **Holly Near**. On en disait beaucoup de bien de cette chanteuse engagée. Nous ne la connaissions pas et à l'occasion d'un de nos nombreux furetage dans un magasin de disque de New-York nous sommes tombés sur un disque intitulé «**Holly Near-Hang in there**». Ce disque abordait des thèmes tels la condition des peuples d'Asie, du Sud-Est, l'écologie et la cause des femmes. Sa voix, quoiqu'elle n'ira pas sans vous rappeler celle de la grande Joan Baez, demeure d'une grande beauté et d'une grande sensibilité. Sur REDWOODS RECORDS- CA-94609.

Pour les nostalgiques



Avis aux nostalgiques du folk-song, la compagnie de disque californienne FANTASY a racheté les droits d'auteurs et a réimprimé un disque tout simplement intitulé «**Odetta**». Odetta, c'est cette grande chanteuse noire de folk-song, populaire au tournant des années '60, et qui possède une très belle voix et également l'âme, «**le soul**». Ce disque comprend des classiques comme «**John Henry**», «**The car-car song**» «**Rock-Island Line**» et plusieurs autres. Sur Fantasy-3345.

Plus près de nous



Il doit en rester des copies. On y retrouve d'extraordinaires chansons intitulées: «**Les mots doux**», «**La chanson de Marcel**», «**À nos chums de filles**», «**...on est ensemble-8 mars**», ce disque a été produit il y a quelques années déjà par la CSN, la CEQ, et la FTQ. Vous pouvez l'acheter dans les conseils centraux.

C'était une chronique du **8 mars. Bonne Fête!**

M.C.

•••

Pssssit

N.D.L.R.

T'as oublié ma préférée. **Cindy Lauper**. Parce que **she bop**, et qu'elle est **so unusual**.



De la visite rare...!

Vous n'êtes pas sans savoir que, le 17 mars, le premier ministre Mulroney rencontrera le président Reagan dans le cadre de liens plus étroits que les gouvernements canadien et américain tissent. De fait, ces rencontres doivent avoir lieu tous les ans. Cette fois-ci, Mulroney désire que la rencontre ait lieu à Québec pour bien montrer que le Canada ce n'est pas seulement Ottawa.

Reagan's Québec...

Cette rencontre s'effectue et s'inscrit dans les mêmes orientations politiques que ce qui a été accompli jusqu'ici: dépenses militaires sans précédent en temps de paix avec la relance de la course aux armements et la militarisation «spatiale»; accentuation de la pression et de l'intervention américaine contre les peuples en lutte pour leur libération nationale (Salvador, Palestine) et soutien aux régimes militaires, dictatoriaux et racistes (Afrique du Sud, Chili); dérèglementation généralisée des mesures de protection de l'environnement (dont le Québec subit les conséquences directes avec les pluies acides); promotion de mesures qui s'attaquent aux acquis et aux droits des femmes; attaques aux libertés syndicales sur tous les plans (renvoi des contrôleurs aériens en '82); compressions dans les dépenses sociales qui touchent en particulier les jeunes, les femmes, les personnes âgées et les minorités nationales.

Tout souligner ça!

Nous ne pouvons laisser passer, sans mot dire, (maudire!!!) cette rencontre entre Reagan et Mulroney sur notre territoire. Déjà, autour de cet événement, plusieurs groupes ont mis en branle l'organisation d'une série d'activités dont

une monif's Québec

RENDEZ-VOUS: Dimanche le 17 mars, 13h00 devant le parlement de Québec.
Pour information: (418) 647-5742

billet

LE TEMPS DES DINOSAURES

Sans même prendre la peine de cacher le plaisir qu'il y trouve, Pierre Vadeboncœur, conseiller syndical durant 25 ans, ne se laisse jamais prier pour raconter l'épisode savoureux où les syndiqués de Shawinigan, en ayant ras le bol des agissements de la police locale et surtout de son chef, avaient mené ce dernier aux portes de la ville en le faisant marcher sur ses genoux, littéralement.

L'histoire, reliée à la grève aux autobus Carrier en 1954, rapporte que le gars était disparu de la circulation.

C'est peut-être, sait-on jamais, cet épisode qu'avait vaguement à la mémoire M. Roger J. Bédard dans une épître au Devoir publié le 18 février. «Sauf erreur, c'est contre une entreprise de Shawinigan que l'abject slogan des agents d'affaires de la CSN a été lancé: faites plier les genoux aux patrons». L'air du médecin spécialiste en cancer à la phase terminale, il ajoute, sentencieux: «À peu près toutes les entreprises industrielles de Shawinigan ont subi les assauts destructeurs des agents d'affaires marxistes léninistes de la CSN».

Rappelons en passant qu'en 1954, les agents d'affaires de la CSN étaient plutôt catholiques, et la plupart du temps pratiquants...

Mais enfin, là n'est pas l'essentiel. Le grand mérite de M. Roger J. Bédard aura été de donner l'heure juste. Eh oui!

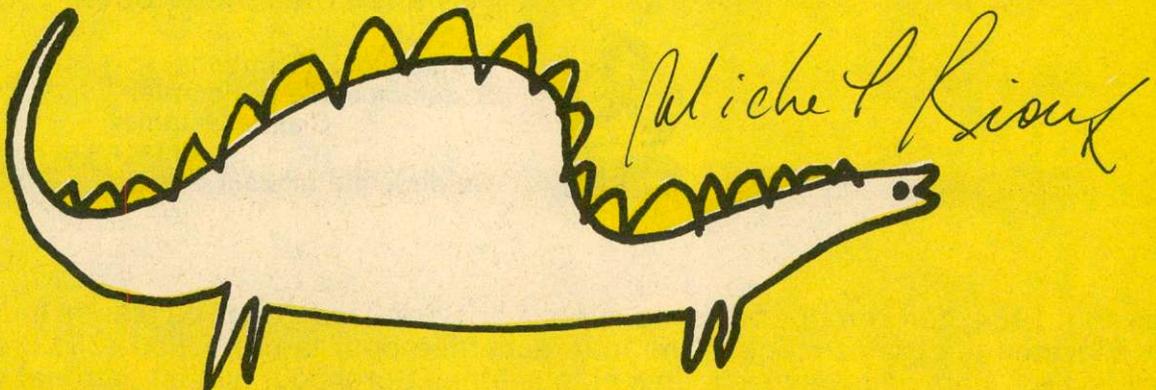
Au moment où le patronat et le nouveau libéralisme entonnent les cantiques de la collaboration, vantent les vertus de la concertation et mettent sur pied des cercles de qualité pour tenter de nous enrober dans un délicat mashmallow, il est bon d'entendre, du fond des bois, le chant du dinosaure.

De l'art à l'état brut! Un produit qui n'a pas été travaillé par les spécialistes des relations publiques, qui n'a pas subi le rabot du Conseil du patronat, pour arrondir les angles, qui n'a pas reçu le vernis intellectuel, pour cacher la vraie couleur de la peinture. Non, tout ça nous est livré comme tel, sans retouches...

On en apprend des bonnes, quand les dinosaures se mettent à... écrire! Bien sûr les syndicats «et particulièrement les syndicats affiliés à la CSN», sont lourdement responsables de ce qui se passe à Shawinigan. Mais c'est une responsabilité partagée. Le gouvernement Lesage, qui a nationalisé la Shawinigan Water and Power Co. pour créer Hydro Québec est aussi responsable: «l'idiote décision d'étatiser a entraîné l'éparpillement de fameux entrepreneurs...». Dans cette galère qui, sous la plume de RJB, prend les allures d'une Armada à l'assaut de la libre entreprise, on retrouve des politiciens comme J.A. Mongrain, René Hamel et René Lévesque. Tout ce monde aurait fait fuir les investisseurs, c'est bien connu.

Plusieurs dirigeants d'entreprises, ou encore idéologues de la nouvelle droite, se seront peut-être étouffés à la lecture du texte de RJB. Ils sont à l'aise avec l'anti-syndicalisme, y compris l'anti-syndicalisme de type primaire.

Il leur faudra s'habituer maintenant à l'anti-syndicalisme de type primitif. On pourrait les aider à l'approivoiser; on le fréquente depuis longtemps.



POUR

LA CRÉATION

D'EMPLOIS

3

MARS

SOREL

NOUS Y SERONS

Rendez-vous:

Carré-Royal, au centre-ville de Sorel,
entre midi et 13 heures.

*Départ de la manifestation
du centre-ville de Sorel
vers 14 heures,
en direction de la polyvalente
Fernand-Lefebvre de Sorel.*



Programme: Allocutions
Spectacles: Pierre Fournier
Claude Gauthier
Alain Lamontagne et musiciens
Garderie gratuite sur place

Depuis août 1984, deux groupes de syndiqué-e-s de Sorel-Tracy, ceux de Marine Industrie et des Élévateurs à grains mènent une lutte acharnée pour la protection et la création d'emplois. Le 3 mars nous devons toutes et tous être à Sorel pour dire au patronat et aux gouvernements que nous refusons le chômage et que nous revendiquons des emplois.